

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA POSSONNIERE**

SEANCE DU 3 FEVRIER 2017

DATE DE CONVOCATION : 27 JANVIER 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS ELUS : 19

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 18

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 12

L'an deux mil dix-sept, le trois du mois de février, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de LA POSSONNIERE se sont réunis à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal de LA POSSONNIERE sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. Jacques GENEVOIS, Maire ;

Mme Bénédicte GAUDIN, M. Alain FAGAT, Mme Béatrice MECHIN, M. Jean-Charles BREVET, M. Cédric VARY, adjoints ;

M. Bruno ANDRE, M. Jean-Luc MAHE, M. Pascal MARGOT, Mme Ginette ALBERT, M. Pierre ROUSSEAU, Mme Emmanuelle ROUSSEAU, conseillers.

Pouvoirs :

- Mme Pauline MAGALHAES à Mme Béatrice MECHIN.
- Mme Annie PODEUR à M. Jacques GENEVOIS.
- Mme Anne LAHAY à Mme Emmanuelle ROUSSEAU.

Absents :

- M. Damien BURY.
- M. Christian ROUSSEAU.
- Mme Isabelle GAUBERT.

Désignation du secrétaire de séance : M. Pascal MARGOT.

Désignation du secrétaire adjoint : M. Benoît RIGAUDEAU, Directeur des services.

Approbation du compte-rendu de la séance du 9 décembre 2016 : Le compte-rendu de la séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

2017.001 – PERSONNEL – POINT SUR LES PROJETS EN COURS

M. le Maire accueille ce soir Mme Aude MIDY et M. Jacky VERRON, agents en charge de l'hygiène et de la sécurité au sein de la collectivité, qui viennent présenter ce soir la démarche enclenchée depuis plusieurs années sur la sécurité au travail des agents de la collectivité.

M. RIGAUDEAU, le directeur des services, indique qu'Aude et Jacky ont été missionnés en 2011 pour prendre cette fonction et réaliser en premier lieu le document unique, qui recense l'ensemble des risques professionnels touchant les agents de la collectivité. Cette mission d'une centaine d'heures s'est réalisée progressivement en interne, les agents s'appuyant sur une formation continue de quelques jours sur le sujet.

Aude MIDY et Jacky VERRON présentent le fruit de leur travail. Aude commence par rappeler le cadre juridique et l'aspect obligatoire de la mise en œuvre d'une politique d'hygiène et de sécurité, document essentiel du point de vue de la responsabilité du Maire.

Ils présentent la méthodologie qu'ils ont adoptée pour arriver à créer le document unique qui part du recensement des unités de travail : service administratif, ALAE, service à la population, services techniques et médiathèque.

Une fois les risques encourus par le personnel identifiés, ils sont classés par unité de travail en fonction de leur gravité, de la dangerosité et de la fréquence d'exposition des agents. Les mesures prises pour les limiter sont également notées et des propositions d'amélioration sont effectuées lorsque les mesures actuelles ne sont pas suffisantes. Les risques et les propositions d'amélioration ont été visés par les élus et les responsables concernés ; le document a été transmis aux instances paritaires pour avis.

Une partie des améliorations proposées a été appliquée au fil de l'eau lors de la construction du document et la majeure partie des préconisations relèvent de bonnes pratiques, de rangement et de procédures. Un budget annuel de 1 000.00 € est affecté depuis plusieurs années à l'équipement de petit matériel et le document sert de guide aux nouveaux aménagements – la modification de l'accueil de la mairie.

M. RIGAUDEAU tient à souligner le volume d'heures conséquent passé sur ce thème et indique que la mission des agents se poursuit pour accompagner le personnel dans l'appréhension des risques professionnels.

M. le Maire remercie Aude et Jacky pour leur présentation et pour la qualité du travail réalisé.

Il laisse la parole à Benoît RIGAUDEAU, le directeur général des services, qui présente à son tour le travail sur la refonte du régime indemnitaire effectué par Angèle COUELLAN, stagiaire en licence professionnelle des métiers administratifs territoriaux.

M. RIGAUDEAU indique que le gouvernement a souhaité rationaliser et simplifier le système des primes et des indemnités des fonctionnaires. En effet, un décret du 20 mai 2014 impose la création d'un Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnelle (RIFSEEP). Ce nouveau cadre du régime indemnitaire est applicable à l'ensemble des fonctionnaires au plus tard le 1^{er} janvier 2017 ou dans un délai raisonnable.

Il rappelle aux élus que le régime indemnitaire de la commune de La Possonnière a été refondu en 2007 et s'appuie sur un régime commun à l'ensemble des agents et à un régime particulier pour les responsables de services. Le régime commun à l'ensemble des agents correspond à un mois de traitement brut qui englobe la prime de fin d'année, un montant forfaitaire et un montant variable.

Le RIFSEEP est composé de deux primes cumulatives qui diffèrent dans leur objet et dans leurs modalités de versement :

- L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) : cette indemnité principale est versée mensuellement et prend en compte l'expérience de l'agent. Il s'agit de raisonner sur le poste avec ses exigences et non sur l'agent. Les critères utilisés pour différencier les groupes sont objectifs et doivent répondre à ceux définis par le décret, à savoir :
 - o L'encadrement, la coordination, le pilotage et la conception.
 - o La technicité, l'expertise, l'expérience ou la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions.
 - o Les sujétions particulières et degré d'exposition de certains types de poste au regard de son environnement extérieur ou de proximité.

- Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) : cette prime facultative permet de reconnaître l'engagement professionnel et la manière de servir des agents. Cette prime valorise le professionnalisme de l'agent, son investissement personnel, son sens du service public, sa capacité à travailler en équipe et sa contribution au collectif de travail.

M. RIGAUDEAU précise que l'état des lieux et le diagnostic du régime indemnitaire actuel ont été dressés par Angèle et que des orientations sur la construction du régime indemnitaire à venir ont été prises par les élus en charge du personnel, à savoir un maintien de l'enveloppe globale actuelle et un souhait de conserver une part variable.

Il précise qu'il s'agit aujourd'hui d'une première information puisque l'architecture du nouveau régime indemnitaire est en cours de construction. Le dossier repassera au sein du Conseil Municipal au cours du 2nd trimestre afin qu'il soit présenté et validé par le Conseil Municipal.

M. le Maire remercie M. RIGAUDEAU pour ces informations.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

-PREND ACTE de ces informations.

2017.002 – AFFAIRES COMMUNALES – SUIVI DES DOSSIERS COMMUNAUX

M. le Maire laisse la parole aux responsables des commissions pour faire un point sur l'état d'avancement des dossiers.

SA ITS :

M. le Maire souhaite ce soir faire la synthèse des actions menées en 2016 vis-à-vis du site de la SA ITS qui ont permis d'éclaircir et de confirmer les différents aspects du dossier.

Premièrement des contacts ont eu lieu avec les services de l'Etat. Une réunion avec les services préfectoraux s'est tenue le 16 mai dernier suivie de la venue de Mme la Préfète et du secrétaire général de la préfecture sur le site de la SA°ITS en présence de M. Serge BARDY, député de la circonscription. Ces rencontres ont permis de réactualiser le dossier au niveau des services de l'Etat, d'évoquer les risques liés à la dégradation du bâtiment et des responsabilités de l'Etat sur ce dossier, ce dernier étant concerné en premier lieu au titre du pouvoir de police des installations classées. Peu de pistes concrètes sont sorties de ces entrevues, le site étant classé comme une centaine d'autres en France comme un site orphelin laissé en friche.

Des contacts ont également été pris avec l'Agence De l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie (ADEME) missionnée pour suivre l'état de la pollution. Une nouvelle campagne de suivi de migration de la pollution a été lancée dont les résultats sont attendus ce mois-ci. En parallèle, l'ADEME va être missionnée en 2017 pour établir sur le site un dossier de servitude d'utilité publique qui viendra restreindre les usages.

Une rencontre a eu lieu également en octobre avec un aménageur pour évoquer la faisabilité de réaménager le site pour d'autres usages. M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le coût de déconstruction s'élève à plus de 400 000,00 € sans compter le coût de dépollution qui reste encore inconnu. Il est impossible de mener une étude sur la dépollution sans avoir de projet et sans être propriétaire du terrain. En l'état actuel de la pression foncière sur la commune de La Possonnière, toute réhabilitation de friche n'est économiquement pas viable.

Ces démarches viennent confirmer ce qui était pressenti, à savoir qu'à l'heure actuelle, un projet de réaménagement du site paraît hypothétique. La responsabilité de la collectivité sur ce dossier se limite au fait de continuer à être vigilant sur la sécurisation du site et à la

dégradation de la structure. Cela place la collectivité sur ce dossier dans une position de vigilance sans toutefois pouvoir apporter de solutions sur le sujet.

M. le Maire tenait à préciser cette position pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur ce dossier.

Services A la Population : Projet Educatif De Territoire.

M. VARY, adjoint à l'éducation, indique que trois ans après la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, se pose la question de l'évaluation à moyen terme du Projet Educatif Du Territoire (PEDT). Une démarche identique et allégée est proposée cette année pour refondre au besoin le PEDT et préparer la rentrée 2017-2018.

Un Comité de pilotage réunissant élus, agents, enseignants et parents d'élèves s'est tenu le 24 janvier afin d'établir un diagnostic du fonctionnement actuel. L'objectif était de mettre en avant ce qu'il faut maintenir et ou améliorer. La réunion a permis de recenser les retours des parties présentes et de prendre connaissance du questionnaire diffusé aux parents auquel 92 familles ont répondu.

La directrice de l'école Saint-René, Valérie CHEVROLLIER, a réaffirmé la volonté de l'école privée de rester dans le dispositif conformément au souhait des élus.

Les enseignants et les parents d'élèves semblent satisfaits des horaires scolaires actuels avec tout de même une interrogation sur le réaménagement de la matinée scolaire et périscolaire. De manière unanime, il ne paraît pas envisageable de faire les activités sur le temps du midi.

Les enseignants et les parents d'élèves ont mis en avant les nombreux lieux proposés pour les activités (espaces extérieurs, complexes sportif et le ponton). La mutualisation de matériel pédagogique est à continuer. La volonté de maintenir les taux d'encadrement a été affichée sur la base d'1 adulte pour 12 enfants sur les temps périscolaires, 1 pour 8 sur les temps d'accueils et de loisirs et d'1 pour 25 sur le temps de pause méridienne.

Les personnes présentes souhaitent poursuivre le partenariat avec les associations, les bénévoles et les résidents du Gingko. Depuis la rentrée de septembre, des activités se déroulent à l'EHPAD, ce qui renforce le tissu intergénérationnel et la mixité. Les parents souhaitent que les activités à la carte soient conservées du fait de la grande variété proposée. Cette souplesse n'implique en effet pas d'engagement sur une période et pas de contraintes horaires.

Concernant les modalités d'accès, les coûts de revient et le financement des activités ont été présentés. Les élus souhaitent maintenir un tarif relativement accessible et unique entre les activités et l'accueil. Ils vont étudier le passage à la tarification au quotient familial pour la restauration scolaire.

En conclusion, M. VARY indique que trois axes vont être étudiés d'ici la prochaine réunion : les horaires de la matinée, la tarification du restaurant scolaire et la déclinaison des objectifs éducatifs.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- PREND ACTE de ces informations.

2017.003 – AFFAIRES INTERCOMMUNALES – SUIVI DES ORGANISMES EXTERIEURS

M. le Maire laisse la parole aux délégués des organismes extérieurs pour faire un point sur l'état d'avancement des dossiers.

Communauté de Communes Loire Layon Aubance (CCLA) :

M. le Maire annonce que le Président et les vice-présidents de la nouvelle communauté de communes Loire Layon Aubance ont été désignés lors de la réunion du 12 janvier 2017.

Marc SCHMITTER a été élu président avec 52 voix. Les vice-présidents communautaires ont été élus par les 55 conseillers communautaires :

- 1^{ère} vice-présidente, en charge de l'aménagement du territoire : Sylvie SOURISSEAU-GUINEBERTEAU (Maire de Brissac Loire Aubance).
- 2^{ème} vice-président, en charge du développement économique : Jean-Yves LE BARS (Maire délégué de Thouarcé).
- 3^{ème} vice-président, en charge des finances : Jean-Christophe ARLUISON (Maire des Garennes).
- 4^{ème} vice-présidente, en charge de l'action sociale d'intérêt communautaire : Valérie LEVÊQUE (Maire de Champocé).
- 5^{ème} vice-président, en charge de la voirie et des espaces verts : Jean-Pierre COCHARD (Maire de Terre Anjou).
- 6^{ème} vice-président, en charge du tourisme : Lucien HUBERT (Maire délégué de Saint-Saturnin).
- 7^{ème} vice-présidente, en charge des ressources humaines et de la mutualisation : Catherine GUINEMENT (Maire de Rochefort).
- 8^{ème} vice-président, en charge de l'action culturelle et de la communication : Dominique NORMANDIN (Maire de Bellevigne en Layon).
- 9^{ème} vice-président, en charge de l'habitat : Gérard TREMBLAY (Maire de Val du Layon).
- 10^{ème} vice-président, en charge de l'assainissement : Thierry GALLARD (Maire délégué des Alleuds).
- 11^{ème} vice-président, en charge de l'environnement : Jacques GAINARD (adjoint à Beaulieu).
- 12^{ème} vice-président, en charge des sports : Jacques GENEVOIS.
- 13^{ème} vice-président, chargée de l'enfance et de la jeunesse : Sylvie HERVE (Maire délégué de Saint Jean des Mauvrets).
- 14^{ème} vice-président, en charge du traitement et de la collecte des déchets : Yves BERLAND (Maire de Chaudfonds sur Layon).

La gouvernance s'appuie sur la mise en place de commissions internes ouvertes aux conseillers communautaires et municipaux. Elles sont dénommées « groupes de travail » afin d'éviter les contraintes imposées aux commissions règlementaires (composition dans le respect des principes de la représentation proportionnelle, présidence élue, formalisme...) : aménagement du territoire, développement économique, finances, action sociale, voirie et espaces verts, développement touristique, action culturelle, habitat, assainissement, environnement, sport, petite enfance et enfance, jeunesse, traitement et collecte des déchets.

SIRSG :

Mme Bénédicte GAUDIN, vice-présidente du Syndicat Intercommunal de la Région de Saint Georges sur Loire (SIRSG) informe le Conseil Municipal que la Présidente, Mme Christelle JEANNEAU, a donné sa démission du SIRSG et entrainera *de facto* la démission des vice-présidents. M. le Maire précise que des discussions sont en cours pour reformer un bureau et désigner un nouveau ou une nouvelle président(e).

SIAEP :

M. BREVET, délégué au Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable (SIAEP) du Loire Béconnais indique qu'une première réunion a eu lieu le 24 janvier dernier pour effectuer

le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) avant le vote du budget qui aura lieu courant février.

Le DOB a permis de présenter les résultats consolidés de 2016 avec l'intégration des résultats de Chalonnes et de La Possonnière arrivés au syndicat au 1^{er} janvier de cette année.

Les différents aspects du fonctionnement du service ont été remis à jour avec le nombre d'abonnés porté à 12 000 en 2017 pour plus de 27 000 habitants et 1 350 000 m³ vendus.

Une prospective a été menée sur l'augmentation des tarifs en 2017 avec une prévision d'augmentation de 0.05 € par m³ et des tarifs différenciés pour les communes achetant leur eau en dehors du SIAEP.

Le programme des investissements 2017 a également été présenté avec des travaux importants de sécurisation du réseau entre le SIAEP et Angers Loire Métropole.

Des informations sur le prix de l'eau des usagers de la commune devraient arriver avant le vote du budget au syndicat.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE de ces informations.**

2017.004– URBANISME – TRANSFERT DE LA COMPETENCE DE L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME AU NIVEAU INTERCOMMUNAL

M. le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui fixe les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire communal. Il détermine ainsi les conditions d'aménagement du territoire respectueuses des principes du développement durable et répond aux besoins de développement local.

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) rend obligatoire le transfert de cette compétence aux communautés de communes dans le délai de trois ans après la publication de la loi, soit au 27 mars 2017, sauf opposition d'au moins un quart des communes membres représentant au moins 20 % de la population.

Le 18 janvier dernier, le bureau des Maires de la Communauté des Communes Loire Layon Aubance (CCLLA) a abordé la question du transfert de ce PLU au niveau intercommunal (PLUi). Les Maires ont manifesté leur volonté de conserver cette compétence au niveau local jusqu'en 2020. En effet, la création de la CCLLA au 1^{er} janvier 2017 implique déjà des transferts de compétences conséquents. En outre, le PLU de La Possonnière élaboré il y a moins de trois ans reste relativement récent.

M. le Maire ajoute également qu'il est difficile de retranscrire des orientations dans un PLUi alors qu'aucun projet de territoire pour la nouvelle communauté de communes n'est pour l'instant décidé.

Les communes sont donc sollicitées pour se prononcer sur la mise en œuvre de cette compétence.

Compte-tenu de l'exposé ci-dessus, M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de s'opposer au transfert du PLU vers la CCLLA.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **S'OPPOSE au transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, à la Communauté de Communes Loire Layon Aubance.**

2017.005 – SERVICES A LA POPULATION – MODIFICATION DE TARIFS DE LOCATION

Mme Bénédicte GAUDIN, adjointe aux finances, présente ce soir une proposition de modification de tarification des différents services communaux pour l'année 2017 évoqué en bureau au cours du mois de janvier de cette année.

En effet, la Grande Tente sera louée à partir du mois de mai avec un container à proximité qui permettra de stocker le mobilier et le matériel nécessaire aux locations (tables et bancs).

Dès lors, le bureau propose de revoir les tarifs de location de la grande tente et de passer les tarifs à 100,00 € pour les habitants de la commune et 150,00 € pour les personnes extérieures.

Mme GAUDIN présente la grille de tarification annexée à cette délibération.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de bien vouloir adopter cette évolution de tarifs pour l'année 2017.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **ADOpte la grille tarifaire annexée à la présente délibération qui rentrera en application à compter du 1^{er} mars 2017.**

2017.006 – AFFAIRES FONCIERES – Signature d'un compromis de vente pour l'acquisition de parcelles en zone 2AU et A

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité pour l'acquisition de parcelles situées dans une zone à urbaniser au Plan Local d'Urbanisme.

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux que lors de la présentation du PLU le 7 octobre dernier, les différentes zones à urbaniser ont été présentées.

M. le Maire précise que les parcelles concernées appartiennent à la zone 2AU située au nord du stade.

Après négociation, M. le Maire présente au Conseil Municipal les conditions d'acquisition arrêtées avec les consorts POUZET et validées en bureau municipal :

- L'acquisition par la commune des parcelles situées :
 - o En zone 2 AU :
 - Parcelles cadastrées section D n°1958, n°1960, n°1962 pour une surface de 8 151 m².
 - o En zone A :
 - Parcelles cadastrées section D n°869, n°870, n°871 et n°1271 pour une surface de 9 520 m².
- Prix d'acquisition :
 - o 3,50 € le m² pour les parcelles situées en zone 2AU.
 - o 0,30 € le m² pour les parcelles classées en zone A.
- Frais d'acte et de bornage à la charge de la collectivité.

Il tient à souligner qu'il s'agit d'une opportunité intéressante pour acquérir des terrains sur une future zone à urbaniser et que les montants ont bien été inscrits au budget 2017.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de bien vouloir approuver ces modalités d'acquisition et de l'autoriser à signer un compromis de vente avec les propriétaires sur cette base.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **AUTORISE M. le Maire à signer le compromis de vente sur ces biens.**
- **CHARGE Me GIRAudeau de la rédaction du compromis et de l'acte de vente.**

QUESTIONS DIVERSES :

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des délégations qui lui ont été confiées dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Droit de préemption concernant les biens suivants :

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il a renoncé au droit de préemption de la commune pour les Déclarations d'Intention d'Aliéner au motif que ces biens ne représentent pas d'intérêt pour la collectivité :

- Un bien bâti au 11 allée des Fauvettes.
- Un bien non bâti au 3 route de l'Alleud.
- Un bien bâti au 10 Hameau de la Croix Picard.
- Un bien bâti au 5 rue de Villeneuve.
- Un bien bâti au Clos Picard.
- Un bien bâti au 5 Clos de la Pierre de la Hutte.

Tour de table :

- **M. Jacques GENEVOIS** : annonce la vente du troisième terrain, la signature d'un compromis et d'une option sur un autre terrain du Tertre Huet. Il informe également le Conseil Municipal du bilan annuel de la gendarmerie avec un taux de délinquance qui augmente sur le territoire en parallèle d'une baisse des accidents en agglomération. Il relaie l'invitation de Mme BRUNEAU, sage-femme, à la diffusion d'un film. Il évoque également un message du président de la CCLLA pour siéger aux organismes extérieurs.
- **Mme Bénédicte GAUDIN** : annonce l'arrivée de deux familles de migrants dans le local des Vaureîtres dont trois enfants scolarisés.
- **Mme Emmanuelle ROUSSEAU** : annonce la sortie du Posson en début de semaine prochaine. Elle remercie les élus pour l'investissement fourni lors du forum. Elle annonce la réunion de lancement le 28 février de la manifestation des jardins en balade. La réunion du projet histoire se poursuit avec une bonne base de documents à exposer.
- **Mme Béatrice MECHIN** : rappelle le repas des sages le 11 mars prochain.
- **M. Alain FAGAT** : informe le conseil municipal de la réunion de ce matin sur les orientations du cœur de village. Il annonce le lancement de la réflexion sur le baromètre de développement durable le 28 février prochain. Il donne l'ordre du jour de la prochaine commission.
- **M. Jean-Luc MAHE** : annonce l'obtention d'une subvention du crédit agricole au bénéfice de l'association API Posso, annonce les prochaines vocalyres le 10 février prochain.
- **M. Pascal MARGOT** : dénonce les modalités mises en place sur la collecte des papiers et du verre depuis le 1^{er} janvier de cette année.
-

Heure de fin du Conseil Municipal : 22h45

Date du prochain Conseil Municipal : 3 mars 2017 à 20h30.